

SOUS TOUTES RÉSERVES  
PAR COURRIEL  
ORIGINAL PAR LA POSTE

**Avocats-conseils**

Le très honorable Pierre Elliott Trudeau, C.P., c.r. (1984-2000) †  
Le très honorable Jean Chrétien, C.P., c.r.  
L'honorable Donald J. Johnston, C.P., c.r. (1974-1996)  
Pierre Marc Johnson, MSRC  
L'honorable John W. Morden  
André Bureau, O.C.  
Pierre C. Lemoine

Le 6 octobre 2004

Me Véronique Dubois  
SECRÉTAIRE DE LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
Tour de la Bourse, Case Postale 001  
800, Place Victoria, 2e étage  
Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Votre référence : R-3538-2004  
Notre référence : 018953-0032

**Objet : • Demande de reconduction de l'option d'électricité interruptible**

Chère consoeur,

À titre de plaidoirie dans ce dossier, l'AQCIE et le CIFQ désirent essentiellement rappeler qu'ils appuient sans réserve la demande de reconduction du programme d'électricité interruptible, telle que formulée par le Distributeur dans sa requête.

Guy Sarault

T 514 846.2317  
F 514 921.1317  
gsarault@heenan.ca

1250, boul. René-Lévesque Ouest  
Bureau 2500  
Montréal (Québec)  
Canada H3B 4Y1

www.heenanblaikie.com

Les motifs pour lesquels l'AQCIE et le CIFQ appuient cette demande de reconduction sont essentiellement les mêmes que ceux relatés dans le mémoire déposé par l'AQCIE et le CIFQ en date du 20 novembre 2003 dans le dossier R-3518-2003 portant sur la demande d'approbation des dispositions tarifaires applicables à l'option d'électricité interruptible qui a été approuvée dans la décision D-2003-224.

L'AQCIE et le CIFQ demandent enfin que les frais fort modestes qu'ils ont encourus pour leur participation à ce dossier leur soient remboursés conformément aux dispositions de la loi.

Meilleures salutations

Heenan Blaikie SRL



Guy Sarault

GS/abc

- c.c. :
- Hydro-Québec  
A/s : Me Éric Fraser
  - UNION DES CONSOMMATEURS  
A/s Mme Élisabeth Gibeau
  - OPTION CONSOMMATEURS  
a/s Me Stéphanie Lussier
  - AQCIE  
a/s M. Luc Boulanger
  - CIFQ  
a/s M. Pierre Vézina